

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3						
		Profondeur minimale (m)	7.3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1,2						
		Latérales totales minimales (m)	3.2						
		Arrière minimale (m)	8						
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
DIVERS									
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●							
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●							
NOTES								AMENDEMENTS	
								No. Règl.	Date
								1103-35	2015-07-03
								1103-45	2016-10-18
								1103-46	2017-03-14

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3					
		Profondeur minimale (m)	7.3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	85					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Latérale minimale (m)	1.2					
		Latérales totales minimales (m)	3.2					
		Arrière minimale (m)	8					
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13					
		Profondeur minimale (m)	28					
		Superficie minimale (m²)	364					
DIVERS								
Aqueduc et égout (art. 247)		●						
Revêtement extérieur - Catégorie 2		●						
		(1)						
NOTES						Amendements		
(1)	Nonobstant toute disposition contraire, la façade avant d'un garage attenant ou intégré au bâtiment principal peut excéder d'au plus trois mètres (3 m) la façade avant du bâtiment principal qui lui est immédiatement adjacente.					No. Règl.	Date	
						1103-2	2007-05-15	
						1103-5	2008-06-10	



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●							
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1,2							
Latérales totales minimales (m)		3,2								
Arrière minimale (m)		8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
DIVERS										
Aqueduc (art. 246)		●								
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●								
NOTES										
								AMENDEMENTS		
								No. Régl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères				
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
	I-4 : Industries extractives						
	I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●				
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	9				
		Profondeur minimale (m)	7.3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	2				
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6				
		Latérale minimale (m)	1.2				
		Latérales totales minimales (m)	3.2				
		Arrière minimale (m)	8				
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)					
		Profondeur minimale (m)					
		Superficie minimale (m²)					
DIVERS							
NOTES						Amendements	
						No. Règl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■					
		H-2 : Habitation bifamiliale			■	■			
		H-3 : Habitation trifamiliale			■	■			
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature				■			
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux				■			
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux				■			
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée			■	■			
		Jumelée	■			■			
		Contiguë		■					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	4,95	6,4	8,5	8,5			
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3	9	9			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2	2	2			
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3	3			
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	45	40	40			
	MARGES	Avant minimale (m)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)			
		Latérale minimale (m)	0	0	2	0			
		Latérales totales minimales (m)	1,5	1,5	5	3			
		Arrière minimale (m)	8	8	8	8			
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	8	6,4	14	12			
		Profondeur minimale (m)	28	28	35	35			
		Superficie minimale (m²)	224	179	490	420			
DIVERS									
		Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	■	■	■	■	■		
		Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	■	■	■	■			
		P.I.I.A.	■	■	■	■			
		Les toits plats sont autorisés	■	■	■	■			
		Enfouissement des utilités publiques (art. 315)	■	■	■	■	■		
		Dispositions particulières (art. 327.3)	■	■	■	■	■		
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS
(1) Lorsque le stationnement s'effectue en cour avant en présence d'une piste cyclable hors chaussée, la marge avant est établie à 7,5 mètres							1103-61	2020-09-23	

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■					
		H-2 : Habitation bifamiliale			■	■			
		H-3 : Habitation trifamiliale			■	■			
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature				■			
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux				■			
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux				■			
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée			■				
		Jumelée	■			■			
		Contiguë		■					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	5,5	6,4	8,5	8,5			
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3	9	9			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	2	2	2	2			
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3	3			
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	45	40	40			
	MARGES	Avant minimale (m)	4	4	4	4			
		Latérale minimale (m)	0	0	2	0			
		Latérales totales minimales (m)	1,5	1,5	5	3			
		Arrière minimale (m)	8	8	8	8			
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	8	6,4	14	12			
		Profondeur minimale (m)	28	28	35	35			
		Superficie minimale (m²)	224	179	490	420			
DIVERS									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■	■	■	■			
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■	■	■	■				
P.I.I.A.		■	■	■	■				
Les toits plats sont autorisés		■	■	■	■				
Enfouissement des utilités publiques (art. 315)		■	■	■	■	■			
La gestion des matières résiduelles doit se faire avec des conteneurs semi-enfouis		■	■	■	■				
Dispositions particulières (art. 327.3)		■	■	■	■	■			
Les normes de l'article 160 s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires		■	■	■	■	■			
L'aire de stationnement commune doit être ceinturée d'une bordure conforme aux dispositions de l'article 171		■	■	■	■	■			
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
						1103-61	2020-09-23		



CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature		●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux		●				
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée avec garage attenant	●					
		Isolée sans garage attenant		●				
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	8,5	8,5				
		Profondeur minimale (m)	9,75	9,75				
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	95	95				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	1	1				
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6				
		Latérale minimale (m)	1,5	1,5				
		Latérales totales minimales (m)	5,5	7				
Arrière minimale (m)		8	8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)	16	16					
	Profondeur minimale (m)	30	30					
	Superficie minimale (m²)	480	480					
DIVERS								
PIIA		●	●					
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●					
Les logements complémentaires ne sont pas autorisés		●	●					
La prohibition portant sur les logements accessoires est inapplicable du 21/08/2024 au 21/08/2029 en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation		(1)	(1)					
		(2)	(2)					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) Un seul accès, d'une largeur maximale de six mètres (6 m), et son espace de stationnement est autorisé par terrain.							No. Règl.	Date
(2) Un aménagement de verdure de soixante centimètres (60 cm) minimum à partir de la ligne latérale de terrain est obligatoire avant l'amorce de l'aire de stationnement.							1103-27	2014-11-26
							1103-34	2015-09-04

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage	■							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1,5							
		Latérales totales minimales (m)	3							
		Arrière minimale (m)	8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m²)	10 000								
DIVERS										
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■								
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■								
Les dispositions applicables en zone agricole s'appliquent aux usages agricoles. Les distances séparatrices sont applicables aux limites de la propriété où est exercée l'activité.			■							
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
							1103-35	2015-07-03		
							1103-76	2024-09-18		

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
	I-4 : Industries extractives									
	I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1		1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2		2					
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30		5					
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1,5							
		Latérales totales minimales (m)	3							
		Arrière minimale (m)	8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)			120						
	Profondeur minimale (m)			200						
	Superficie minimale (m²)	10 000		24 000						
DIVERS										
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■								
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■								
L'article 327.6 s'applique				■						
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Camp de vacances, piste d'hébertisme							1103-35	2015-07-03		
							1103-67	2022-04-13		
							1103-76	2024-09-18		



CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et t��ble champ��tre							
		C-4.2 : Autres types d'h��bergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres ��tablissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles ��rotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v��hicules)							
		C-5.4 : Vente et location de v��hicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de v��hicules automobiles usag��s							
		C-5.6 : Garages sp��cialis��s dans l'entretien de v��hicules							
		C-5.7 : Ateliers de d��bosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de v��hicules r��cr��atifs							
		C-5.10 : Cimet��re et recyclage de pi��ces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activit��s r��cr��atives d'int��rieur							
		C-6.2 : Activit��s r��cr��atives d'ext��rieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p��trolier							
		C-10 : Commerces et services r��gionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l��g��res						
	I-2 : Commerces de gros et industries �� contraintes mod��r��es								
	I-3 : Commerces de gros et industries �� contraintes ��lev��es								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : A��roport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r��cr��atifs et observation de la nature		●					
		P-1.2 : Parcs de d��tente et terrains de jeux		●					
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : ��quipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : ��quipements publics et institutionnels r��gionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : D��p��t �� neige us��e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat��riaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole sans ��levage							
		A-2 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole							
		A-3 : Activit�� para-agricole							
USAGES SP��CIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SP��CIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES									
NORMES SP��CIFIQUES	STRUCTURE	Isol��e	●						
		Jumel��e							
		Contigu��							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m��)	90						
		Superficie de planchers maximale par ��tablissement commercial (m��)							
		Superficie de plancher maximale par b��timent (m��)							
		Hauteur en ��tage(s) minimale	1						
		Hauteur en ��tage(s) maximale	2						
		Hauteur en m��tres minimale							
	Hauteur en m��tres maximale								
	DENSIT��	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport b��ti/terrain minimal (%)							
		Rapport b��ti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Lat��rale minimale (m)	1,2						
		Lat��rales totales minimales (m)	3,2						
Arri��re minimale (m)		8							

LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m��)							

DIVERS									
		Aqueduc et ��gout sanitaire (art. 247)	●						
		Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	●						



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

1001

Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)

NOTES

AMENDEMENTS

No. Règl.1103-35

2018-09	2018-07-09



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
	I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es							
	I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : A�roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
	I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es							
	I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : A�roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■					
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			■				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			■				
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■	■					
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2					
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6					
		Latérale minimale (m)	1,2	1,2					
		Latérales totales minimales (m)	3,2	3,2					
		Arrière minimale (m)	8	8					
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)		20						
	Profondeur minimale (m)		27						
	Superficie minimale (m²)		550						
DIVERS									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■	■						
Ayant front sur le chemin Sainte-Marie			■						
N'ayant pas front sur le chemin Sainte-Marie		■							
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS
							1103-0	2006-09-12	
							1103-35	2015-07-03	
							1103-68	2022-09-21	



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
Latérale minimale (m)		1,2						
Latérales totales minimales (m)		3,2						
Arrière minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248), sous réserve des dispositions d'exception du règlement sur les permis et certificats		●						
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247), sous réserve des dispositions d'exception du règlement sur les permis et certificats		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. Régl.	Date
							1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■	■				
		H-2 : Habitation bifamiliale				■	■		
		H-3 : Habitation trifamiliale				■	■		
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						■	
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							■ (1)
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débousselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■			■		■	
		Jumelée		■			■		■
		Contiguë			■				
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7	5,5	7	8,5	8,5	9	18
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	9	9	10	10
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	2	3	3	3	3	3	3
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3	3	3	3	4
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)							
	MARGES	Avant minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5
		Latérale minimale (m)	1,5	0	0	2	0	2	2
		Latérales totales minimales (m)	3	1,5	1,5	5	3	5	5
		Arrière minimale (m)	8	8	8	8	8	8	8
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)	10	8	7	14	12	23	23	
	Profondeur minimale (m)	28	28	28	35	35	35	35	
	Superficie minimale (m²)	280	224	196	490	420	805	805	
DIVERS									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■	■	■	■	■	■	
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■	■	■	■	■	■	■	
PIIA		■	■	■	■	■	■	■	
Le nombre maximal de logements est fixé à 8								■	
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Cet usage est permis uniquement pour un terrain faisant front à l'emprise du boulevard de Mascouche.						1103-35	2015-07-03		
						1103-51	2018-03-14		
						1103-72	2023-09-20		

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■	■					
		H-2 : Habitation bifamiliale				■	■			
		H-3 : Habitation trifamiliale				■	■			
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						■		
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							■	
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
		I-4 : Industries extractives								
		I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							■	
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							■	
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							■	
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■			■		■		
		Jumelée		■			■	■		
		Contiguë			■					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7	5,5	6,4	8,5	8,5	9	18	
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3	7,3	9	9	10	10	
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1	2	2	2	2	2	2	
		Hauteur en étage(s) maximale	3	3	3	3	3	3	4	
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30	45	40	40	40	40	
	MARGES	Avant minimale (m)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	6 (1)	
		Latérale minimale (m)	1,5	0	0	2	0	2 (2)	2	
		Latérales totales minimales (m)	3	1,5	1,5	5	3	5 (2)	5	
		Arrière minimale (m)	8	8	8	8	8	8	8	
LOTISSEMENT										
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	10	8	6,4	14	12	12,4	23	
		Profondeur minimale (m)	28	28	28	35	35	46,5	35	
		Superficie minimale (m²)	280	224	179	490	420	576	805	
DIVERS										
		Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	■	■	■	■	■	■	■	
		Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	■	■	■	■	■	■		
		P.I.I.A.	■	■	■	■	■	■		
		Le nombre maximal de logements est fixé à 8						■		
		Les toits plats sont autorisés	■	■	■	■	■	■		
		Enfouissement des utilités publiques (art.315) & Dispositions particulières (art. 327.3)	■	■	■	■	■	■	■	
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Lorsque le stationnement s'effectue en cour avant en présence d'une piste cyclable hors chaussée, la marge avant est établie à 7,5 mètres							1103-35	2015-07-03	1103-48	2016-08-15
(2) Dans le cas d'une structure de type « jumelée », la marge latérale minimale est réduite à 0 m et les marges latérales totales minimales est réduite à 3 m							1103-37	2015-11-23	1103-51 *	2018-03-14
							1103-43	2016-04-12	1103-61	2020-09-23
							1103-44	2016-06-14		
							1103-45	2016-10-18		



CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■	■	■			
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					■		
		P-1.3 : Terrains de sports							
P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux									
P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux									
P-4 : Infrastructures publiques majeures									
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES

NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■	■	■	■				
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	11	9	11	9				
		Profondeur minimale (m)	9	9	9	9				
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	135	135	135	135				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1	2	1	2				
		Hauteur en étage(s) maximale	1	2	1	2				
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60	60	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	8	8	8	8				
		Latérale minimale (m)	3	3	3	3				
Latérales totales minimales (m)		6	6	6	6					
Arrière minimale (m)		15	15	15	15					

LOTISSEMENT

	TERRAIN	Largeur minimale (m)	45	45	25	25			
		Profondeur minimale (m)	50	50	27	27			
		Superficie minimale (m ²)	3 000	3 000	1 500	1 500			

DIVERS

Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	■	■	■	■				
Normes spécifiques à certains secteurs périurbains – Exception (art. 278)	■	■	■	■				
Terrain n'ayant pas front sur le chemin des Anglais	■	■						
Terrain ayant front sur le chemin des Anglais			■	■				
Les notes (1) et (2) s'appliquent	■	■	■	■				
Pente de toit – Catégorie 3	■	■	■	■				

NOTES	AMENDEMENTS	AMENDEMENTS
-------	-------------	-------------

(2) Un garage intégré peut compter pour un maximum de 22 mètres carrés dans le calcul de la superficie minimal de plancher du bâtiment principal.	1103-18	2012-06-12		
	1103-35	2015-07-03		
	1103-52 *	2018-05-09		
	1103-53 *	2018-09-19		



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-moblie						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●			
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●			
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●				
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	11	9				
		Profondeur minimale (m)	9	9				
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	200	200				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1	2				
		Hauteur en étage(s) maximale	1	2				
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12				
Latérale minimale (m)		3	3					
Latérales totales minimales (m)		6	6					
Arrière minimale (m)		15	15					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)	45	45					
	Profondeur minimale (m)	50	50					
	Superficie minimale (m ²)	3 000	3 000					
DIVERS								
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●	●					
Normes spécifiques à certains secteurs périurbains – Exception (art. 278)		●	●					
Bande tampon à proximité d'un terrain de golf (art. 244)		●	●					
Les notes (1) et (2) s'appliquent		●	●					
Pente de toit – Catégorie 3		●	●					
NOTES								
(1) La largeur d'un garage détaché ne peut excéder 80 % de la façade principale de la résidence ou 8 mètres. Le plus petit des deux prévalant. (2) Un garage intégré peut compter pour un maximum de 22 mètres carrés dans le calcul de la superficie minimal de plancher du bâtiment principal.							AMENDEMENTS	
							No. Régl.	Date
							1103-18	2012-06-12
							1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature		■						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux		■						
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	20							
	MARGES	Avant minimale (m)	5							
		Latérale minimale (m)	1,2							
		Latérales totales minimales (m)	3,2							
		Arrière minimale (m)	8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)	18								
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)	10 000								
DIVERS										
Les projets intégrés commerciaux ne sont pas autorisés dans cette zone.		■								
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■								
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■								
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Les usages spécifiquement mentionnés à la liste de l'article 52 et aux conditions de l'article 52.							1103-76	2024-09-18		



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux							
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface							
		C-2.3 : March� aux puces							
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface							
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre							
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles �rotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)							
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s							
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules							
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs							
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur							
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier							
		C-10 : Commerces et services r�gionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res							
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es							
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : A�roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature			●				
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux			●				
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs							
		A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage							
		A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole							
		A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●	●					
		Jumel�e							
		Contigu�							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	11	9					
		Profondeur minimale (m)	9	9					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	185	185					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)							
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)							
		Hauteur en �tage(s) minimale	1	2					
		Hauteur en �tage(s) maximale	1	2					
		Hauteur en m�tres minimale							
	Hauteur en m�tres maximale								
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)							
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12					
		Lat�rale minimale (m)	3	3					
Lat�rales totales minimales (m)		6	6						
Arri�re minimale (m)		15	15						
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m�)								
DIVERS									
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●	●						
Normes sp�cifiques � certains secteurs p�riurbains – Exception (art. 278)		●	●						
Les notes (1) et (2) s'appliquent		●	●						
Pente de toit – Cat�gorie 3		●	●						
NOTES								AMENDEMENTS	
(1) La largeur d'un garage d�tach� ne peut exc�der 80 % de la fa�ade principale de la r�sidence ou 8 m�tres. Le plus petit des deux pr�valant.								No. R�gl.	Date
(2) Un garage int�gr� peut compter pour un maximum de 22 m�tres carr�s dans le calcul de la superficie minimal de plancher du b�timent principal.								1103-18	2012-06-12
								1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	8					
		Profondeur minimale (m)	9					
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	12					
Latérale minimale (m)		2						
Latérales totales minimales (m)		6						
Arrière minimale (m)		15						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)	25						
	Profondeur minimale (m)	70						
	Superficie minimale (m ²)	1750						
DIVERS								
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. Régl.	Date
							1103-37	2015-11-25



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

11

Les notes (1) et (2) s'appliquent

(1) La la

(e) Un garage intégré peut compter pour un maximum de 22 mètres carrés dans le calcul de la superficie minimal de plancher du bâtiment prise

No. Règl.	Date
11111	2022-01-01



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
			I-4 : Industries extractives						
			I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
Latérale minimale (m)		1,2							
Latérales totales minimales (m)		3,2							
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m²)								
DIVERS									
	Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	●							
	Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	●							
NOTES							AMENDEMENTS		
							No. Régl.	Date	
							1103-35	2015-07-03	



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

11

Pente de

NOTES

- (1) La largeur d'un garage détaché ne peut excéder 80% de la façade principale de la résidence ou 8 mètres. Le plus petit des deux prévalant.
- (2) Un garage intégré peut compter pour un maximum de 22 mètres carrés dans le calcul de la superficie minimal de plancher du bâtiment principal.

Annexe "A" du règlement de zonage numéro 1103



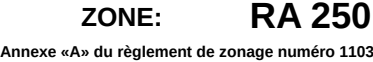
CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■					
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			■				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			■				
		P-1.3 : Terrains de sports			■				
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux				■			
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■	■					
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	7,3		7,3			
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3		7,3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1		1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2		2			
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60		60			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30		30			
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6		6			
		Latérale minimale (m)	1,2	1,2		1,2			
		Latérales totales minimales (m)	3,2	3,2		3,2			
		Arrière minimale (m)	8	8		8			
TERRAIN	Largeur minimale (m)		20						
	Profondeur minimale (m)		35						
	Superficie minimale (m ²)		700						
DIVERS									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■		■				
Aucune ouverture de nouvelle rue n'est permise		■	■	■	■				
Ayant front sur le chemin Sainte-Marie			■						
N'ayant pas front sur le chemin Sainte-Marie		■							
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Centre culturel, centre communautaire et édifice du culte						1103-0	2006-09-12		
						1103-5	2008-06-10		
						1103-35	2015-07-03		
						1103-43	2016-04-12		
						1103-52 *	2018-05-09		
						1103-68	2022-09-21		

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●		
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	4.8			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	0			
		Latérales totales minimales (m)	3.2	3.9			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	9			
		Profondeur minimale (m)	28	30			
		Superficie minimale (m²)	364	270			
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type lors de l'entrée en vigueur du présent règlement			●				
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
	C-10 : Commerces et services r�gionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature			●			
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux			●			
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
		A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage						
		A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole						
		A-3 : Activit� para-agricole						
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●	●				
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	11	9				
		Profondeur minimale (m)	9	9				
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	165	165				
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1	2				
		Hauteur en �tage(s) maximale	1	2				
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	12	12				
		Lat�rale minimale (m)	3	3				
Lat�rales totales minimales (m)		6	6					
Arri�re minimale (m)		15	15					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●	●					
Les notes (1) et (2) s'appliquent		●	●					
Pente de toit – Cat�gorie 3		●	●					
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●	●					
NOTES							AMENDEMENTS	
(1) La largeur d'un garage d�tach� ne peut exc�der 80% de la fa�ade principale de la r�sidence ou 8 m�tres. Le plus petit des deux pr�valant.							No. R�gl.	Date
(2) Un garage int�gr� peut compter pour un maximum de 22 m�tres carr�s dans le calcul de la superficie minimal de plancher du b�timent principal.							1103-18	2012-06-12
							1103-35	2015-07-03



CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●							
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●							
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures	●							
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
RE	Isolée	●							

NORMES SPÉCIFIQUES	STR	Règles de construction						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	135					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
Latérale minimale (m)		1,5						
Latérales totales minimales (m)		3						
Arrière minimale (m)		8						

	TERRAIN	Largeur minimale (m)	25					
		Profondeur minimale (m)	27					
		Superficie minimale (m²)	1 500					

Pour l'usage habitation prévu au cahier de spécifications, les dispositions de l'article 304 du règlement de zonage 1103 concernant la distance de dégagement entre chaque bâtiment détenus en copropriété ou faisant l'objet d'un plan intégré est non applicable. Ainsi, les marges prévues au cahier de spécifications devront être appliquées à la propriété à usage exclusif.	●					
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	●					
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	●					

	No. Règl.	Date
	1003-5	2008-06-10
	1103-35	2015-07-03





CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

11

Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248), sous réserve des dispositions d'exception du règlement sur les permis et certificats

NOTES

AMENDMENTS	AMENDMENTS
------------	------------

1103-35	2015-07-03		
1103-52 *	2018-05-09		



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

11

P.I.I.A.

NOTES

(1)	La largeur d'un garage détaché ne peut excéder 80 % de la façade principale de la résidence ou 8 mètres. Le plus petit des deux prévalant
(2)	Un garage intégré peut compter pour un maximum de 22 mètres carrés dans le calcul de la superficie minimal de plancher du bâtiment principal
(3)	Les bureaux et services professionnels sont autorisé uniquement dans un bâtiment mixte avec un usage résidentiel

Annexe "A" du règlement de zonage numéro 1103



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●			
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●			
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée		●				
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	4.8				
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2				
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6				
		Latérale minimale (m)	1.2	0				
Latérales totales minimales (m)		3.2	3.9					
Arrière minimale (m)		8	8					
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	9					
	Profondeur minimale (m)	28	30					
	Superficie minimale (m²)	364	270					
DIVERS								
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●	●					
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type lors de l'entrée en vigueur du présent règlement			●					
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. Régl.	Date
							1103-50	2017-09-12

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●		
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	4.8			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	0			
		Latérales totales minimales (m)	3.2	3.9			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	9				
	Profondeur minimale (m)	28	30				
	Superficie minimale (m²)	364	270				
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type lors de l'entrée en vigueur du présent règlement			●				
NOTES					Amendements		
					No. Régl.	Date	

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●		
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	4.8			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	0			
		Latérales totales minimales (m)	3.2	3.9			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	9			
		Profondeur minimale (m)	28	30			
		Superficie minimale (m²)	364	270			
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type lors de l'entrée en vigueur du présent règlement			●				
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date



ZONE: RA 330

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux					
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface					
		C-2.3 : March� aux puces					
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface					
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre					
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles �rotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)					
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s					
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules					
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs					
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur					
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
	C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es					
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : A�roport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●				
		P-1.3 : Terrains de sports					
P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux							
P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux							
P-4 : Infrastructures publiques majeures							
P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage						
	A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole						
	A-3 : Activit� para-agricole						
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●				
		Jumel�e					
		Contigu�					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3				
		Profondeur minimale (m)	7.3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90				
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)					
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)					
		Hauteur en �tage(s) minimale	1				
		Hauteur en �tage(s) maximale	2				
		Hauteur en m�tres minimale					
		Hauteur en m�tres maximale					
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)					
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6				
		Lat�rale minimale (m)	1.2				
		Lat�rales totales minimales (m)	3.2				
		Arri�re minimale (m)	8				
	LOTISSEMENT						
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13					
	Profondeur minimale (m)	28					
	Superficie minimale (m�)	364					
DIVERS							
Aqueduc et �gout (art. 247)		●					
NOTES						Amendements	
						No. R�gl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■ (1) (2)	■ (1) (2)	■ (1) (2)	■ (1) (2)			
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature					■		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux					■		
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée avec garage attenant	■		■				
		Isolée sans garage attenant		■		■			
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	8,5	8,5	8,5	7,3			
		Profondeur minimale (m)	9,75	9,75	8,5	8,5			
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	95	95	120	120			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1	2	2			
		Hauteur en étage(s) maximale	1	1	2	2			
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60	60	60			
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30	30	30			
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6	6	6			
		Latérale minimale (m)	1,5	1,5	1,5	1,5			
		Latérales totales minimales (m)	5,5	7	5,5	7,5			
		Arrière minimale (m)	8	8	8	8			
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)	20	20	20	20				
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	30				
	Superficie minimale (m ²)	600	600	600	600				
DIVERS									
P.I.I.A.		■	■	■	■				
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■	■	■				
Les logements complémentaires ne sont pas autorisés		■	■	■	■				
Enfouissement des utilités publiques (art. 315)		■	■	■	■				
Plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)		■	■	■	■				
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Un seul accès, d'une largeur maximale de six mètres (6 m), et son espace de stationnement est autorisé par terrain.						1103-35	2015-07-03		
(2) Un aménagement de verdure de soixante centimètres (60 cm) minimum à partir de la ligne latérale de terrain est obligatoire avant l'amorce de l'aire de stationnement.						1103-66	2022-03-16		



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	1					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Latérale minimale (m)	1,2					
Latérales totales minimales (m)		3,2						
Arrière minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m ²)							
DIVERS								
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. Régl.	Date
							1103-35	2015-07-03

Annexe "A" du règlement de zonage numéro 1103



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●		
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	4.8			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	0			
		Latérales totales minimales (m)	3.2	3.9			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	9			
		Profondeur minimale (m)	28	30			
		Superficie minimale (m²)	364	270			
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type lors de l'entrée en vigueur du présent règlement			●				
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date



ZONE: RA 344

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux					
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface					
		C-2.3 : March� aux puces					
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface					
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre					
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles �rotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)					
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s					
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules					
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs					
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur					
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
	C-6.4 : Arcades de jeux						
	C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
	C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es					
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : A�roport					
PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
	P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
	P-1.3 : Terrains de sports						
	P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
	P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
	P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
AGRICULTURE	A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage						
	A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole						
	A-3 : Activit� para-agricole						
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●				
		Jumel�e					
		Contigu�					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3				
		Profondeur minimale (m)	7.3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90				
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)					
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)					
		Hauteur en �tage(s) minimale	1				
		Hauteur en �tage(s) maximale	2				
		Hauteur en m�tres minimale					
		Hauteur en m�tres maximale					
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)					
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6				
		Lat�rale minimale (m)	1.2				
		Lat�rales totales minimales (m)	3.2				
		Arri�re minimale (m)	8				
LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13					
	Profondeur minimale (m)	28					
	Superficie minimale (m�)	364					
DIVERS							
Aqueduc et �gout (art. 247)		●					
NOTES						Amendements	
						No. R�gl.	Date

Annexe "A" du règlement de zonage numéro 1103

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées					
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : Aéroport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●				
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs					
A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée					
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3				
		Profondeur minimale (m)	7.3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1				
		Hauteur en étage(s) maximale	2				
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6				
		Latérale minimale (m)	1.2				
Latérales totales minimales (m)		3.2					
Arrière minimale (m)		8					
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13				
		Profondeur minimale (m)	28				
		Superficie minimale (m²)	364				
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●					
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date



ZONE: RA 357

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux					
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface					
		C-2.3 : March� aux puces					
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface					
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre					
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles �rotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)					
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s					
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules					
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs					
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur					
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
	C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es					
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es					
		I-4 : Industries extractives					
		I-5 : A�roport					
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●				
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●				
		P-1.3 : Terrains de sports					
P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux							
P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux							
P-4 : Infrastructures publiques majeures							
AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
	A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage						
	A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole						
	A-3 : Activit� para-agricole						
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES							
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●				
		Jumel�e					
		Contigu�					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3				
		Profondeur minimale (m)	7.3				
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90				
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)					
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)					
		Hauteur en �tage(s) minimale	1				
		Hauteur en �tage(s) maximale	2				
		Hauteur en m�tres minimale					
		Hauteur en m�tres maximale					
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)					
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6				
		Lat�rale minimale (m)	1.2				
		Lat�rales totales minimales (m)	3.2				
		Arri�re minimale (m)	8				
	LOTISSEMENT						
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13					
	Profondeur minimale (m)	28					
	Superficie minimale (m�)	364					
DIVERS							
Aqueduc et �gout (art. 247)		●					
NOTES						Amendements	
						No. R�gl.	Date

Annexe "A" du règlement de zonage numéro 1103



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
A-3 : Activit� para-agricole								
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■	■						
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature		■						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux		■						
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■							
		Jumelée		■						
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	4,8						
		Profondeur minimale (m)	7,3	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2						
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6						
		Latérale minimale (m)	1,2	0						
		Latérales totales minimales (m)	3,2	3,9						
		Arrière minimale (m)	8	8						
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	9							
	Profondeur minimale (m)	28	30							
	Superficie minimale (m²)	1 000	1 000							
DIVERS										
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■	■							
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type lors de l'entrée en vigueur du présent règlement			■							
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
							1103-0	2006-09-12		
							1103-37 *	2015-11-25		
							1103-48 *	2017-08-15		
							1103-61	2020-09-23		
							1103-66 *	2022-03-16		

CLASSES D'USAGES PERMISES												
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■									
		H-2 : Habitation bifamiliale										
		H-3 : Habitation trifamiliale										
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)										
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective										
		H-6 : Maison-mobile										
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage										
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux										
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface										
		C-2.3 : Marché aux puces										
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface										
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre										
		C-4.2 : Autres types d'hébergement										
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool										
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool										
		C-4.5 : Spectacles érotiques										
		C-5.1 : Postes d'essence										
		C-5.2 : Stations-services (entretien)										
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)										
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs										
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés										
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules										
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture										
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions										
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs										
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces										
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
		C-6.3 : Terrains de camping										
		C-6.4 : Arcades de jeux										
		C-7 : Commerces para-industriels										
		C-8 : Commerce artisanal										
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
		C-10 : Commerces et services régionaux										
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
			I-4 : Industries extractives									
			I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■									
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■									
		P-1.3 : Terrains de sports										
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
		P-4 : Infrastructures publiques majeures										
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage										
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole										
		A-3 : Activité para-agricole										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■									
		Jumelée										
		Contiguë										
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3									
		Profondeur minimale (m)	7,3									
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90									
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)										
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)										
		Hauteur en étage(s) minimale	1									
		Hauteur en étage(s) maximale	2									
		Hauteur en mètres minimale										
	Hauteur en mètres maximale											
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)										
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30									
	MARGES	Avant minimale (m)	6									
		Latérale minimale (m)	1,2									
		Latérales totales minimales (m)	3,2									
		Arrière minimale (m)	8									
LOTISSEMENT												
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13									
		Profondeur minimale (m)	28									
		Superficie minimale (m ²)	1 000									
DIVERS												
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■										
NOTES								AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
								1103-0	2006-09-12			
								1103-5 *	2008-06-10			
								1103-10 *	2009-06-16			
								1103-61	2020-09-23			

CLASSES D'USAGES PERMISES												
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■									
		H-2 : Habitation bifamiliale										
		H-3 : Habitation trifamiliale										
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)										
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective										
		H-6 : Maison-mobile										
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage										
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux										
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface										
		C-2.3 : Marché aux puces										
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface										
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre										
		C-4.2 : Autres types d'hébergement										
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool										
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool										
		C-4.5 : Spectacles érotiques										
		C-5.1 : Postes d'essence										
		C-5.2 : Stations-services (entretien)										
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)										
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs										
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés										
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules										
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture										
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions										
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs										
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces										
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
		C-6.3 : Terrains de camping										
		C-6.4 : Arcades de jeux										
		C-7 : Commerces para-industriels										
		C-8 : Commerce artisanal										
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
		C-10 : Commerces et services régionaux										
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées											
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées											
	I-4 : Industries extractives											
	I-5 : Aéroport											
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■									
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■									
		P-1.3 : Terrains de sports										
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
		P-4 : Infrastructures publiques majeures										
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs											
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage										
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole										
		A-3 : Activité para-agricole										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■									
		Jumelée										
		Contiguë										
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3									
		Profondeur minimale (m)	7,3									
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90									
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)										
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)										
		Hauteur en étage(s) minimale	1									
		Hauteur en étage(s) maximale	2									
		Hauteur en mètres minimale										
	Hauteur en mètres maximale											
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)										
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30									
	MARGES	Avant minimale (m)	6									
		Latérale minimale (m)	1,2									
Latérales totales minimales (m)		3,2										
Arrière minimale (m)		8										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13									
		Profondeur minimale (m)	28									
		Superficie minimale (m²)	1 000									
DIVERS												
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■										
NOTES								AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
								1103-0	2006-09-12			
								1103-37 *	2015-11-25			
								1103-61	2020-09-23			

CLASSES D'USAGES PERMISES												
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale										
		H-2 : Habitation bifamiliale										
		H-3 : Habitation trifamiliale										
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)										
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective	■									
		H-6 : Maison-mobile										
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage										
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux										
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface										
		C-2.3 : Marché aux puces										
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface										
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre										
		C-4.2 : Autres types d'hébergement										
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool										
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool										
		C-4.5 : Spectacles érotiques										
		C-5.1 : Postes d'essence										
		C-5.2 : Stations-services (entretien)										
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)										
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs										
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés										
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules										
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture										
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions										
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs										
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces										
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
		C-6.3 : Terrains de camping										
		C-6.4 : Arcades de jeux										
		C-7 : Commerces para-industriels										
		C-8 : Commerce artisanal										
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
		C-10 : Commerces et services régionaux										
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
			I-4 : Industries extractives									
			I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature										
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux										
		P-1.3 : Terrains de sports										
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
		P-4 : Infrastructures publiques majeures										
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage										
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole										
		A-3 : Activité para-agricole										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée										
		Jumelée										
		Contiguë										
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)										
		Profondeur minimale (m)										
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)										
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)										
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)										
		Hauteur en étage(s) minimale										
		Hauteur en étage(s) maximale										
		Hauteur en mètres minimale										
	Hauteur en mètres maximale											
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)										
		Rapport bâti/terrain minimal (%)										
		Rapport bâti/terrain maximal (%)										
	MARGES	Avant minimale (m)	6									
		Latérale minimale (m)	3									
Latérales totales minimales (m)		6										
Arrière minimale (m)		50										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN	Largeur minimale (m)										
		Profondeur minimale (m)										
		Superficie minimale (m²)	100 000									
DIVERS												
P.A.E.		■										
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■										
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■										
NOTES								AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
								1103-0	2006-09-12			
								1103-5 *	2008-06-10			
								1103-35	2015-07-03			
								1103-66 *	2022-03-16			

CLASSES D'USAGES PERMISES												
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■									
		H-2 : Habitation bifamiliale										
		H-3 : Habitation trifamiliale										
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)										
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective										
		H-6 : Maison-mobile										
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage										
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux										
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface										
		C-2.3 : Marché aux puces										
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface										
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre										
		C-4.2 : Autres types d'hébergement										
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool										
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool										
		C-4.5 : Spectacles érotiques										
		C-5.1 : Postes d'essence										
		C-5.2 : Stations-services (entretien)										
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)										
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs										
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés										
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules										
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture										
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions										
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs										
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces										
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
		C-6.3 : Terrains de camping										
		C-6.4 : Arcades de jeux										
		C-7 : Commerces para-industriels										
		C-8 : Commerce artisanal										
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
		C-10 : Commerces et services régionaux										
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées											
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées											
	I-4 : Industries extractives											
	I-5 : Aéroport											
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■									
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■									
		P-1.3 : Terrains de sports										
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
		P-4 : Infrastructures publiques majeures										
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage										
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole										
		A-3 : Activité para-agricole										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■									
		Jumelée										
		Contiguë										
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3									
		Profondeur minimale (m)	7,3									
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90									
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)										
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)										
		Hauteur en étage(s) minimale	1									
		Hauteur en étage(s) maximale	2									
		Hauteur en mètres minimale										
	Hauteur en mètres maximale											
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)										
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30									
	MARGES	Avant minimale (m)	6									
		Latérale minimale (m)	1,5									
Latérales totales minimales (m)		3										
Arrière minimale (m)		8										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13									
		Profondeur minimale (m)	28									
		Superficie minimale (m²)	364									
DIVERS												
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■										
NOTES								AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
								1103-35	2015-07-03			
								1103-37 *	2015-11-25			
								1103-61 *	2020-09-23			
								1103-66 *	2022-03-16			



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
	I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es							
	I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : A�roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●							
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	AGRICULTURE	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1,2							
Latérales totales minimales (m)		3,2								
Arrière minimale (m)		8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)									
DIVERS										
	Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	●								
	Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	●								
NOTES								AMENDEMENTS		
								No. Régl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale								
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective	■							
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
	I-4 : Industries extractives									
	I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	3							
Latérales totales minimales (m)		6								
Arrière minimale (m)		50								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m²)	100 000								
DIVERS										
P.A.E.		■								
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■								
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■								
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
							1103-35	2015-07-03		
							1103-61 *	2020-09-23		



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

1

P.A.E.

NOTES

AMENDMENTS

No. Règl.

1103-35	2015-07-03
---------	------------



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●							
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	AGRICULTURE	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1,2							
Latérales totales minimales (m)		3,2								
Arrière minimale (m)		8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m²)									
DIVERS										
	Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	●								
	Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	●								
NOTES								AMENDEMENTS		
								No. Régl.	Date	
								1103-35	2015-07-03	



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
Latérale minimale (m)		1,2							
Latérales totales minimales (m)		3,2							
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m²)								
DIVERS									
	Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)	●							
	Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)	●							
NOTES								AMENDEMENTS	
								No. Régl.	Date
								1103-35	2015-07-03



CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et t��ble champ��tre						
		C-4.2 : Autres types d'h��bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres ��tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles ��rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v��hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v��hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v��hicules automobiles usag��s						
		C-5.6 : Garages sp��cialis��s dans l'entretien de v��hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d��bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v��hicules r��cr��atifs						
		C-5.10 : Cimet��re et recyclage de pi��ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit��s r��cr��atives d'int��rieur						
		C-6.2 : Activit��s r��cr��atives d'ext��rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p��trolier						
		C-10 : Commerces et services r��gionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l��g��res					
	I-2 : Commerces de gros et industries �� contraintes mod��r��es							
	I-3 : Commerces de gros et industries �� contraintes ��lev��es							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : A��roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r��cr��atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d��tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : ��quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : ��quipements publics et institutionnels r��gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : D��p��t �� neige us��e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat��riaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole sans ��levage							
	A-2 : Activit��s d'exploitation foresti��re et agricole							
	A-3 : Activit�� para-agricole							
USAGES SP��CIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SP��CIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SP��CIFIQUES	STRUCTURE	Isol��e	●					
		Jumel��e						
		Contigu��						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m��)	90					
		Superficie de planchers maximale par ��tablissement commercial (m��)						
		Superficie de plancher maximale par b��timent (m��)						
		Hauteur en ��tage(s) minimale	1					
		Hauteur en ��tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m��tres minimale						
	Hauteur en m��tres maximale							
	DENSIT��	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b��ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b��ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat��rale minimale (m)	1,2					
Lat��rales totales minimales (m)		3,2						
Arri��re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m��)							
DIVERS								
Aqueduc et ��gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R��gl.	Date
							1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1,2						
Latérales totales minimales (m)		3,2							
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
DIVERS									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●							
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●							
NOTES								AMENDEMENTS	
								No. Régl.	Date
								1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1,2						
Latérales totales minimales (m)		3,2							
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m ²)								
DIVERS									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		●							
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●							
NOTES								AMENDEMENTS	
								No. Régl.	Date
								1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■		■				
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60		60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30		30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6		6				
		Latérale minimale (m)	1,5		5				
		Latérales totales minimales (m)	3		10				
		Arrière minimale (m)	8		8				
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale (m²)	10 000		3 000					
DIVERS									
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■							
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■							
NOTES						AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Service de garderie, contingenté à 1 pour la zone						1103-35	2015-07-03		
						1103-76	2024-09-18		



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
	I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es							
	I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : A�roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
	A-3 : Activit� para-agricole							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,2					
Lat�rales totales minimales (m)		3,2						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)							
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
	I-4 : Industries extractives									
	I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■							
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée								
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)								
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale								
		Hauteur en étage(s) maximale								
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)								
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1,5							
		Latérales totales minimales (m)	3							
		Arrière minimale (m)	8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m ²)	10 000								
DIVERS										
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■								
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■								
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
							1103-35	2015-07-03		
							1103-76	2024-09-18		

CLASSES D'USAGES PERMISES												
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■									
		H-2 : Habitation bifamiliale										
		H-3 : Habitation trifamiliale										
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)										
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective										
		H-6 : Maison-mobile										
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage										
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux										
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface										
		C-2.3 : Marché aux puces										
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface										
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre										
		C-4.2 : Autres types d'hébergement										
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool										
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool										
		C-4.5 : Spectacles érotiques										
		C-5.1 : Postes d'essence										
		C-5.2 : Stations-services (entretien)										
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)										
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs										
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés										
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules										
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture										
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions										
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs										
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces										
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
		C-6.3 : Terrains de camping										
		C-6.4 : Arcades de jeux										
		C-7 : Commerces para-industriels										
		C-8 : Commerce artisanal										
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
		C-10 : Commerces et services régionaux										
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
			I-4 : Industries extractives									
			I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■									
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux										
		P-1.3 : Terrains de sports										
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
		P-4 : Infrastructures publiques majeures										
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs										
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage										
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole										
		A-3 : Activité para-agricole										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■									
		Jumelée										
		Contiguë										
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3									
		Profondeur minimale (m)	7,3									
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90									
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)										
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)										
		Hauteur en étage(s) minimale	1									
		Hauteur en étage(s) maximale	2									
		Hauteur en mètres minimale										
	Hauteur en mètres maximale											
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)										
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30									
	MARGES	Avant minimale (m)	6									
		Latérale minimale (m)	1,2									
Latérales totales minimales (m)		3,2										
Arrière minimale (m)		8										
LOTISSEMENT												
	TERRAIN	Largeur minimale (m)										
		Profondeur minimale (m)										
		Superficie minimale (m²)										
DIVERS												
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247), sous réserve des dispositions d'exception du règlement sur les permis et certificats			■									
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)			■									
NOTES								AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
								1103-35	2015-07-03			
								1103-37 *	2015-11-25			
								1103-61 *	2020-09-23			



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
		I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es						
		I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : A�roport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage								
A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole								
A-3 : Activit� para-agricole								
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Lat�rale minimale (m)	1,5					
Lat�rales totales minimales (m)		3						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13						
	Profondeur minimale (m)	28						
	Superficie minimale (m�)	364						
DIVERS								
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORM

Pour l'us

1003

specifica

Aqu
per

1

1



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier						
		C-10 : Commerces et services r�gionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res					
	I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es							
	I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : A�roport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature	●					
		P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux	●					
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	AGRICULTURE	P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs						
		A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage						
		A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole						
		A-3 : Activit� para-agricole						
	USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●					
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3					
		Profondeur minimale (m)	7,3					
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	90					
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	1					
		Hauteur en �tage(s) maximale	2					
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
Lat�rale minimale (m)		3						
Lat�rales totales minimales (m)		5						
Arri�re minimale (m)		8						
LOTISSEMENT								
TERRAIN	Largeur minimale (m)							
	Profondeur minimale (m)							
	Superficie minimale (m�)	1 500						
DIVERS								
Pente de toit – Cat�gorie 3		●						
Aqueduc et �gout sanitaire (art. 247), sous r�serve des dispositions d'exception du r�glement sur les permis et certificats		●						
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-35	2015-07-03



CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	●						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	●						
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)	7,3						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1,2						
Latérales totales minimales (m)		3,2							
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)							
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie minimale (m ²)	3 000						
DIVERS									
Pente de toit – Catégorie 3		●							
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247), sous réserve des dispositions d'exception du règlement sur les permis et certificats		●							
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		●							
NOTES								AMENDEMENTS	
								No. Régl.	Date
								1103-35	2015-07-03

CLASSES D'USAGES PERMISES												
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■									
		H-2 : Habitation bifamiliale										
		H-3 : Habitation trifamiliale										
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)										
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective										
		H-6 : Maison-mobile										
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage										
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux										
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface										
		C-2.3 : Marché aux puces										
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface										
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre										
		C-4.2 : Autres types d'hébergement										
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool										
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool										
		C-4.5 : Spectacles érotiques										
		C-5.1 : Postes d'essence										
		C-5.2 : Stations-services (entretien)										
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)										
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs										
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés										
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules										
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture										
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions										
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs										
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces										
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique										
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur										
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur										
		C-6.3 : Terrains de camping										
		C-6.4 : Arcades de jeux										
		C-7 : Commerces para-industriels										
		C-8 : Commerce artisanal										
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier										
		C-10 : Commerces et services régionaux										
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères									
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées											
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées											
	I-4 : Industries extractives											
	I-5 : Aéroport											
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■									
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux										
		P-1.3 : Terrains de sports										
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux										
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux										
		P-4 : Infrastructures publiques majeures	■									
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs											
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage										
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole										
		A-3 : Activité para-agricole										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
NORMES												
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■									
		Jumelée										
		Contiguë										
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3									
		Profondeur minimale (m)	7,3									
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90									
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)										
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)										
		Hauteur en étage(s) minimale	1									
		Hauteur en étage(s) maximale	2									
		Hauteur en mètres minimale										
	Hauteur en mètres maximale											
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60									
		Rapport bâti/terrain minimal (%)										
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30									
	MARGES	Avant minimale (m)	6									
		Latérale minimale (m)	1,5									
		Latérales totales minimales (m)	3									
		Arrière minimale (m)	8									
LOTISSEMENT												
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13									
		Profondeur minimale (m)	28									
		Superficie minimale (m²)	1 000									
DIVERS												
Aqueduc et égout sanitaire (art. 247)		■										
NOTES								AMENDEMENTS		AMENDEMENTS		
								1103-13	2010-06-22			
								1103-61	2020-09-23			

Annexe "A" du règlement de zonage numéro 1103

CLASSES D'USAGES PERMISES							
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●			
		H-2 : Habitation bifamiliale					
		H-3 : Habitation trifamiliale					
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)					
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective					
		H-6 : Maison-mobile					
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage					
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux					
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface					
		C-2.3 : Marché aux puces					
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface					
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre					
		C-4.2 : Autres types d'hébergement					
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool					
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool					
		C-4.5 : Spectacles érotiques					
		C-5.1 : Postes d'essence					
		C-5.2 : Stations-services (entretien)					
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)					
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs					
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés					
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules					
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture					
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions					
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs					
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces					
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique					
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur					
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur					
		C-6.3 : Terrains de camping					
		C-6.4 : Arcades de jeux					
		C-7 : Commerces para-industriels					
		C-8 : Commerce artisanal					
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier					
		C-10 : Commerces et services régionaux					
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères				
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
	I-4 : Industries extractives						
	I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature			●		
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux			●		
		P-1.3 : Terrains de sports					
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux					
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux					
		P-4 : Infrastructures publiques majeures					
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage					
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole					
		A-3 : Activité para-agricole					
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS						
NORMES							
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●				
		Jumelée		●			
		Contiguë					
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	4.8			
		Profondeur minimale (m)	7.3	7.3			
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90	90			
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)					
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)					
		Hauteur en étage(s) minimale	1	1			
		Hauteur en étage(s) maximale	2	2			
		Hauteur en mètres minimale					
		Hauteur en mètres maximale					
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)					
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6			
		Latérale minimale (m)	1.2	0			
		Latérales totales minimales (m)	3.2	3.9			
		Arrière minimale (m)	8	8			
LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	9			
		Profondeur minimale (m)	28	30			
		Superficie minimale (m²)	364	270			
DIVERS							
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●				
Uniquement sur les emplacements déjà occupés par une habitation de ce type lors de l'entrée en vigueur du présent règlement			●				
NOTES						Amendements	
						No. Régl.	Date

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	6.4					
		Profondeur minimale (m)	9					
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	100					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	2					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6(1)					
		Latérale minimale (m)	0					
		Latérales totales minimales (m)	3					
		Arrière minimale (m)	8					
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	9.4					
		Profondeur minimale (m)	30					
		Superficie minimale (m ²)	280					
DIVERS								
PIIA		●						
Aqueduc et égout (art. 247)		●						
Revêtement extérieur - Catégorie 2		●(2)						
Pente de toit - Catégorie 2		●						
NOTES						Amendements		
(1) En présence d'une piste cyclable hors chaussée, la marge est établie à sept mètres cinquante (7,5 m)						No. Régl.	Date	
(2) Le revêtement extérieur du rez-de-chaussée du mur localisé à la marge latérale zéro des résidences dont la construction est débutée après le 7 novembre 2006, doit être constitué à 100% de maçonnerie.						1103-1	2006-12-12	

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage						
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole						
		A-3 : Activité para-agricole						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS							
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●				
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	9.75				
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	106	106				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	2	1.5				
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1.5				
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6				
		Latérale minimale (m)	1.5	1.5				
		Latérales totales minimales (m)	3	3				
		Arrière minimale (m)	8	8				
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	13				
		Profondeur minimale (m)	28	28				
		Superficie minimale (m ²)	364	364				
DIVERS								
PIIA		●	●					
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●					
Revêtement extérieur - Catégorie 2		●	●					
Pente de toit - Catégorie 2		●	●					
Pente de toit - Catégorie 3			●					
NOTES						Amendements		
						No. Régl.	Date	
						1103-2	2007-05-15	

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
			I-4 : Industries extractives							
			I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage									
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole									
	A-3 : Activité para-agricole									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3							
		Profondeur minimale (m)								
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	1.5							
		Hauteur en mètres minimale								
		Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1.5							
		Latérales totales minimales (m)	3							
		Arrière minimale (m)	8							
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13								
	Profondeur minimale (m)	28								
	Superficie minimale (m ²)	364								
DIVERS										
PIIA		●								
Aqueduc et égout (art. 247)		●								
Revêtement extérieur - Catégorie 2		●								
Pente de toit - Catégorie 2		●								
NOTES						Amendements				
						No. Régl.	Date			
						1103-2	2007-05-15			

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
			I-4 : Industries extractives						
			I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	11.5						
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	148						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	2						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1.5						
		Latérales totales minimales (m)	3						
		Arrière minimale (m)	8						
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13							
	Profondeur minimale (m)	28							
	Superficie minimale (m ²)	364							
DIVERS									
PIIA		●							
Aqueduc et égout (art. 247)		●							
Revêtement extérieur - Catégorie 3		●							
Pente de toit - Catégorie 3		●							
NOTES						Amendements			
						No. Régl.	Date		
						1103-2	2007-05-15		

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
			I-4 : Industries extractives						
			I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	11.5						
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	130						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	1						
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1.5						
		Latérales totales minimales (m)	3						
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13							
	Profondeur minimale (m)	28							
	Superficie minimale (m ²)	364							
DIVERS									
PIIA		●							
Aqueduc et égout (art. 247)		●							
Revêtement extérieur - Catégorie 3		●							
Pente de toit - Catégorie 3		●							
NOTES						Amendements			
						No. Régl.	Date		
						1103-2	2007-05-15		

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier						
		C-10 : Commerces et services régionaux						
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères					
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
	I-4 : Industries extractives							
	I-5 : Aéroport							
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs						
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●				
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3	9.75				
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	106	106				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	2	1.5				
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1.5				
		Hauteur en mètres minimale						
		Hauteur en mètres maximale						
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6				
		Latérale minimale (m)	1.5	1.5				
		Latérales totales minimales (m)	3	3				
Arrière minimale (m)		8	8					
LOTISSEMENT								
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	13				
		Profondeur minimale (m)	28	28				
		Superficie minimale (m ²)	364	364				
DIVERS								
PIIA		●	●					
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●					
Revêtement extérieur - Catégorie 2		●	●					
Pente de toit - Catégorie 2		●	●					
Pente de toit - Catégorie 3			●					
NOTES						Amendements		
						No. Régl.	Date	
						1103-2	2007-05-15	

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
			I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
			I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
			I-4 : Industries extractives						
			I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
		P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7.3						
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m ²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m ²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m ²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	1.5						
		Hauteur en mètres minimale							
		Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1.5						
		Latérales totales minimales (m)	3						
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13							
	Profondeur minimale (m)	28							
	Superficie minimale (m ²)	364							
DIVERS									
PIIA		●							
Aqueduc et égout (art. 247)		●							
Revêtement extérieur - Catégorie 2		●							
Pente de toit - Catégorie 2		●							
NOTES						Amendements			
						No. Régl.	Date		
						1103-2	2007-05-15		



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

1

P.I.I.A

- (1) Les marges latérales sont respectivement de 1m et 3 m.
- (2) Malgré l'article 88, aucun ratio minimal ne s'applique pour la superficie paysagère en cour avant.
- (3) Malgré l'article 160.1, l'empiètement maximal de l'aire de stationnement devant la façade du bâtiment principal est de 50%.
- (4) Malgré l'article 160.1, la profondeur minimale d'un espace de stationnement de 5 m, libre de tout obstacle, est mesurée à partir de la bordure de béton de la rue.

No. Règl.	Date
1103-35	2015-07-03
1103-43	2016-04-12



CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
		A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									

NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	1,5						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6 (1)						
		Latérale minimale (m)	1,5						
		Latérales totales minimales (m)	3						
		Arrière minimale (m)	8						

LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13						
		Profondeur minimale (m)	28						
		Superficie minimale (m²)	364						

DIVERS									
PIIA		●							
Aqueduc et égout (art. 247)		●							
Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA		●							
Pente de toit - Catégorie 2 (art. 324)		●							

NOTES								AMENDEMENTS	
(1) En présence d'une piste cyclable hors chaussée, la marge est établie à sept mètres cinquante (7,5 m)								No. Régl.	Date
								1103-15	2011-06-14



ZONE: RA 585

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux g�n�raux						
		C-2.2 : Commerces locaux � grande surface						
		C-2.3 : March� aux puces						
		C-3 : Commerces et services r�gionaux et de grande surface						
		C-4.1 : G�te touristique et t�ble champ�tre						
		C-4.2 : Autres types d'h�bergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres �tablissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles �rotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros v�hicules)						
		C-5.4 : Vente et location de v�hicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de v�hicules automobiles usag�s						
		C-5.6 : Garages sp�cialis�s dans l'entretien de v�hicules						
		C-5.7 : Ateliers de d�bosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de v�hicules r�cr�atifs						
		C-5.10 : Cimet�re et recyclage de pi�ces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activit�s r�cr�atives d'int�rieur						
		C-6.2 : Activit�s r�cr�atives d'ext�rieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit p�trolier							
	C-10 : Commerces et services r�gionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries l�g�res						
I-2 : Commerces de gros et industries � contraintes mod�r�es								
I-3 : Commerces de gros et industries � contraintes �lev�es								
I-4 : Industries extractives								
I-5 : A�roport								
PUBLIC	P-1.1 : Corridors r�cr�atifs et observation de la nature							
	P-1.2 : Parcs de d�tente et terrains de jeux							
	P-1.3 : Terrains de sports							
	P-2 : �quipements publics et institutionnels locaux							
	P-3 : �quipements publics et institutionnels r�gionaux							
	P-4 : Infrastructures publiques majeures							
P-5 : D�p�t � neige us�e, site d'enfouissement sanitaire ou de mat�riaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole sans �levage							
	A-2 : Activit�s d'exploitation foresti�re et agricole							
	A-3 : Activit� para-agricole							
USAGES SP�CIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SP�CIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SP�CIFIQUES	STRUCTURE	Isol�e	●	●				
		Jumel�e						
		Contigu�						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	9,75				
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m�)	106	106				
		Superficie de planchers maximale par �tablissement commercial (m�)						
		Superficie de plancher maximale par b�timent (m�)						
		Hauteur en �tage(s) minimale	2	1,5				
		Hauteur en �tage(s) maximale	2	1,5				
		Hauteur en m�tres minimale						
	Hauteur en m�tres maximale							
	DENSIT�	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
		Rapport b�ti/terrain minimal (%)						
		Rapport b�ti/terrain maximal (%)	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6				
		Lat�rale minimale (m)	1,5	1,5				
		Lat�rales totales minimales (m)	3	3				
		Arri�re minimale (m)	8	8				
	LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	13				
		Profondeur minimale (m)	28	28				
		Superficie minimale (m�)	364	364				
DIVERS								
PIIA		●	●					
Aqueduc et �gout (art. 247)		●	●					
Rev�tement ext�rieur - Selon la r�partition et les types de mat�riaux approuv�s par PIIA		●	●					
Pente de toit - Cat�gorie 2 (art. 324)		●	●					
Pente de toit - Cat�gorie 3 (art. 325)			●					
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. R�gl.	Date
							1103-15	2011-06-14



ZONE: RA 586

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
	C-6.4 : Arcades de jeux								
	C-7 : Commerces para-industriels								
	C-8 : Commerce artisanal								
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
	C-10 : Commerces et services régionaux								
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées							
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées							
		I-4 : Industries extractives							
		I-5 : Aéroport							
PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature								
	P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux								
	P-1.3 : Terrains de sports								
	P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
	P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
	P-4 : Infrastructures publiques majeures								
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	11,5						
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	148						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	2						
		Hauteur en étage(s) maximale	2						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1,5						
		Latérales totales minimales (m)	3						
		Arrière minimale (m)	8						
LOTISSEMENT									
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13						
		Profondeur minimale (m)	28						
		Superficie minimale (m²)	364						
DIVERS									
PIIA		●							
Aqueduc et égout (art. 247)		●							
Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA		●							
Pente de toit - Catégorie 3 (art. 325)		●							
NOTES								AMENDEMENTS	
								No. Régl.	Date
								1103-15	2011-06-14



CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	1,5						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
		Latérale minimale (m)	1,5						
Latérales totales minimales (m)		3							
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13							
	Profondeur minimale (m)	28							
	Superficie minimale (m²)	364							
DIVERS									
PIIA		●							
Aqueduc et égout (art. 247)		●							
Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA		●							
Pente de toit - Catégorie 2 (art. 324)		●							
NOTES							AMENDEMENTS		
							No. Règl.	Date	
							1103-15	2011-06-14	

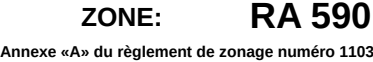


ZONE: RA 588

Annexe «A» du règlement de zonage numéro 1103

CAHIER DE SPÉCIFICATIONS

CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●					
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
	C-8 : Commerce artisanal							
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
P-4 : Infrastructures publiques majeures								
P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●					
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	9,75					
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	106					
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	2					
		Hauteur en étage(s) maximale	2					
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60					
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30					
	MARGES	Avant minimale (m)	6					
		Latérale minimale (m)	1,5					
		Latérales totales minimales (m)	3					
		Arrière minimale (m)	8					
	LOTISSEMENT							
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13						
	Profondeur minimale (m)	28						
	Superficie minimale (m²)	364						
DIVERS								
PIIA		●						
Aqueduc et égout (art. 247)		●						
Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA		●						
Pente de toit - Catégorie 2 (art. 324)		●						
Garage intégré au bâtiment principal obligatoire		●						
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. Régl.	Date
							1103-15	2011-06-14



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

Aqu

1

Ame

Aqu
Rov

(4)

(2)



CLASSES D'USAGES PERMISES									
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●						
		H-2 : Habitation bifamiliale							
		H-3 : Habitation trifamiliale							
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)							
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective							
		H-6 : Maison-mobile							
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage							
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux							
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface							
		C-2.3 : Marché aux puces							
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface							
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre							
		C-4.2 : Autres types d'hébergement							
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool							
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool							
		C-4.5 : Spectacles érotiques							
		C-5.1 : Postes d'essence							
		C-5.2 : Stations-services (entretien)							
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)							
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs							
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés							
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules							
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture							
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions							
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs							
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces							
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique							
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur							
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur							
		C-6.3 : Terrains de camping							
		C-6.4 : Arcades de jeux							
		C-7 : Commerces para-industriels							
		C-8 : Commerce artisanal							
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
		C-10 : Commerces et services régionaux							
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées								
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées								
	I-4 : Industries extractives								
	I-5 : Aéroport								
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux							
		P-1.3 : Terrains de sports							
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux							
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux							
		P-4 : Infrastructures publiques majeures							
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs								
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
	A-3 : Activité para-agricole								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●						
		Jumelée							
		Contiguë							
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3						
		Profondeur minimale (m)							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90						
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)							
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)							
		Hauteur en étage(s) minimale	1						
		Hauteur en étage(s) maximale	1,5						
		Hauteur en mètres minimale							
	Hauteur en mètres maximale								
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60						
		Rapport bâti/terrain minimal (%)							
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30						
	MARGES	Avant minimale (m)	6						
Latérale minimale (m)		1,5							
Latérales totales minimales (m)		3							
Arrière minimale (m)		8							
LOTISSEMENT									
TERRAIN	Largeur minimale (m)	13							
	Profondeur minimale (m)	28							
	Superficie minimale (m²)	364							
DIVERS									
PIIA		●							
Aqueduc et égout (art. 247)		●							
Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA		●							
Pente de toit - Catégorie 2 (art. 324)		●							
NOTES							AMENDEMENTS		
							No. Règl.	Date	
							1103-15	2011-06-14	



CLASSES D'USAGES PERMISES								
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●				
		H-2 : Habitation bifamiliale						
		H-3 : Habitation trifamiliale						
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)						
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective						
		H-6 : Maison-mobile						
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage						
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux						
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface						
		C-2.3 : Marché aux puces						
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface						
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre						
		C-4.2 : Autres types d'hébergement						
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool						
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool						
		C-4.5 : Spectacles érotiques						
		C-5.1 : Postes d'essence						
		C-5.2 : Stations-services (entretien)						
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)						
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs						
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés						
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules						
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture						
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions						
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs						
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces						
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique						
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur						
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur						
		C-6.3 : Terrains de camping						
		C-6.4 : Arcades de jeux						
		C-7 : Commerces para-industriels						
		C-8 : Commerce artisanal						
	C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier							
	C-10 : Commerces et services régionaux							
	INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères						
		I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées						
		I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées						
		I-4 : Industries extractives						
		I-5 : Aéroport						
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature						
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux						
		P-1.3 : Terrains de sports						
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux						
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux						
		P-4 : Infrastructures publiques majeures						
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs							
AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage							
	A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole							
	A-3 : Activité para-agricole							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								
NORMES								
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	●	●				
		Jumelée						
		Contiguë						
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3	9,75				
		Profondeur minimale (m)						
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	106	106				
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)						
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)						
		Hauteur en étage(s) minimale	2	1,5				
		Hauteur en étage(s) maximale	2	1,5				
		Hauteur en mètres minimale						
	Hauteur en mètres maximale							
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60	60				
		Rapport bâti/terrain minimal (%)						
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30	30				
	MARGES	Avant minimale (m)	6	6				
		Latérale minimale (m)	1,5	1,5				
		Latérales totales minimales (m)	3	3				
		Arrière minimale (m)	8	8				
	LOTISSEMENT							
	TERRAIN	Largeur minimale (m)	13	13				
		Profondeur minimale (m)	28	28				
		Superficie minimale (m²)	364	364				
DIVERS								
PIIA		●	●					
Aqueduc et égout (art. 247)		●	●					
Revêtement extérieur - Selon la répartition et les types de matériaux approuvés par PIIA		●	●					
Pente de toit - Catégorie 2 (art. 324)		●	●					
Pente de toit - Catégorie 3 (art. 325)			●					
NOTES							AMENDEMENTS	
							No. Régl.	Date
							1103-15	2011-06-14

CLASSES D'USAGES PERMISES										
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■							
		H-2 : Habitation bifamiliale								
		H-3 : Habitation trifamiliale								
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)								
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective								
		H-6 : Maison-mobile								
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage								
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux								
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface								
		C-2.3 : Marché aux puces								
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface								
		C-4.1 : Gîte touristique et table champêtre								
		C-4.2 : Autres types d'hébergement								
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool								
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool								
		C-4.5 : Spectacles érotiques								
		C-5.1 : Postes d'essence								
		C-5.2 : Stations-services (entretien)								
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)								
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs								
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés								
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules								
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture								
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions								
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs								
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces								
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique								
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur								
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur								
		C-6.3 : Terrains de camping								
		C-6.4 : Arcades de jeux								
		C-7 : Commerces para-industriels								
		C-8 : Commerce artisanal								
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier								
		C-10 : Commerces et services régionaux								
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères							
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées									
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées									
	I-4 : Industries extractives									
	I-5 : Aéroport									
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■							
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■							
		P-1.3 : Terrains de sports								
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux								
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux								
		P-4 : Infrastructures publiques majeures								
	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
	AGRICULTURE	A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage								
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole								
		A-3 : Activité para-agricole								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■							
		Jumelée								
		Contiguë								
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3							
		Profondeur minimale (m)	7,3							
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90							
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)								
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)								
		Hauteur en étage(s) minimale	1							
		Hauteur en étage(s) maximale	2							
		Hauteur en mètres minimale								
	Hauteur en mètres maximale									
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	60							
		Rapport bâti/terrain minimal (%)								
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	30							
	MARGES	Avant minimale (m)	6							
		Latérale minimale (m)	1,2							
Latérales totales minimales (m)		3,2								
Arrière minimale (m)		8								
LOTISSEMENT										
TERRAIN	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale (m²)									
DIVERS										
Aqueduc (art. 246)		■								
Ouverture de nouvelle rue avec service (art. 248)		■								
Normes spécifiques à certains secteurs périurbains – Exception (art. 278)		■								
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■	■							
NOTES							AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Commerce de proximité : Garage d'entretien mécanique uniquement sur les emplacements déjà occupés par un commerce de ce type à l'entée en vigueur du règlement 1103-58							1103-5	2008-06-10		
							1103-12	2010-06-22		
							1103-35 *	2015-07-03		
							1103-58	2020-05-13		

CLASSES D'USAGES PERMISES											
USAGES PERMIS	HABITATION	H-1 : Habitation unifamiliale	■								
		H-2 : Habitation bifamiliale									
		H-3 : Habitation trifamiliale									
		H-4 : Habitation multifamiliale (max. 6 log.)									
		H-5 : Habitation multifamiliale et collective									
		H-6 : Maison-mobile									
	COMMERCE	C-1 : Commerces et services de voisinage									
		C-2.1 : Commerces et services locaux généraux									
		C-2.2 : Commerces locaux à grande surface									
		C-2.3 : Marché aux puces									
		C-3 : Commerces et services régionaux et de grande surface									
		C-4.1 : Gîte touristique et tåble champêtre									
		C-4.2 : Autres types d'hébergement									
		C-4.3 : Restaurants avec permis d'alcool									
		C-4.4 : Autres établissements avec consommation d'alcool									
		C-4.5 : Spectacles érotiques									
		C-5.1 : Postes d'essence									
		C-5.2 : Stations-services (entretien)									
		C-5.3 : Postes d'essence/stations services (gros véhicules)									
		C-5.4 : Vente et location de véhicules domestiques neufs									
		C-5.5 : Vente de véhicules automobiles usagés									
		C-5.6 : Garages spécialisés dans l'entretien de véhicules									
		C-5.7 : Ateliers de débosselage et peinture									
		C-5.8 : Machineries lourdes et agricoles et camions									
		C-5.9 : Vente ou location de véhicules récréatifs									
		C-5.10 : Cimetière et recyclage de pièces									
		C-5.11 : Lave-auto manuel ou automatique									
		C-6.1 : Activités récréatives d'intérieur									
		C-6.2 : Activités récréatives d'extérieur									
		C-6.3 : Terrains de camping									
		C-6.4 : Arcades de jeux									
		C-7 : Commerces para-industriels									
		C-8 : Commerce artisanal									
		C-9 : Commerce de gaz et de produit pétrolier									
		C-10 : Commerces et services régionaux									
		INDUSTRIE	I-1 : Commerces de gros et industries légères								
	I-2 : Commerces de gros et industries à contraintes modérées										
	I-3 : Commerces de gros et industries à contraintes élevées										
	I-4 : Industries extractives										
	I-5 : Aéroport										
	PUBLIC	P-1.1 : Corridors récréatifs et observation de la nature	■								
		P-1.2 : Parcs de détente et terrains de jeux	■								
		P-1.3 : Terrains de sports									
		P-2 : Équipements publics et institutionnels locaux									
		P-3 : Équipements publics et institutionnels régionaux									
		P-4 : Infrastructures publiques majeures									
	AGRICULTURE	P-5 : Dépôt à neige usée, site d'enfouissement sanitaire ou de matériaux secs									
		A-1 : Activités d'exploitation forestière et agricole sans élevage									
		A-2 : Activités d'exploitation forestière et agricole									
		A-3 : Activité para-agricole									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE	Isolée	■								
		Jumelée									
		Contiguë									
	DIMENSIONS	Largeur minimale (m)	7,3								
		Profondeur minimale (m)	7,3								
		Superficie de planchers minimale par logement (m²)	90								
		Superficie de planchers maximale par établissement commercial (m²)									
		Superficie de plancher maximale par bâtiment (m²)									
		Hauteur en étage(s) minimale	1								
		Hauteur en étage(s) maximale	2								
		Hauteur en mètres minimale									
	Hauteur en mètres maximale										
	DENSITÉ	Rapport planchers/terrain maximal (%)	7,2 (1)								
		Rapport bâti/terrain minimal (%)									
		Rapport bâti/terrain maximal (%)	3,6 (2)								
	MARGES	Avant minimale (m)	6								
		Latérale minimale (m)	1,5								
		Latérales totales minimales (m)	3								
		Arrière minimale (m)	8								
LOTISSEMENT											
	TERRAIN	Largeur minimale (m)									
		Profondeur minimale (m)									
		Superficie minimale (m²)	1 500								
DIVERS											
Nouvelle construction autorisé uniquement en bordure des rues existantes (art. 245)		■									
Aqueduc (art. 246)		■									
Ouverture de nouvelle rue avec services (art. 248)		■									
Normes spécifiques à certains secteurs périurbains – Exception (art. 278)		■									
Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier		■									
Dispositions particulières (art. 279.1)		■									
NOTES								AMENDEMENTS		AMENDEMENTS	
(1) Le rapport planchers/terrain maximal pour un lot de 1 500 m² et plus est fixé à 40								1103-58	2020-05-13		
(2) Le rapport bâti/terrain maximal pour un lot de 1 500 m² et plus est fixé à 20								1103-61	2020-09-23		



CLASSES D'USAGES PERMISES

USAGES PERMIS

NORMES SPÉCIFIQUES

NORI

DIVERS

1001

Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■				
---	---	---	--	--	--	--

Chapitre 5 : Dispositions encadrant l'abattage d'arbres dans les bois et corridors forestiers d'intérêt pour la protection du couvert forestier	■	■				
---	---	---	--	--	--	--

(1) Commerce de proximité : Dépanneur et station-service uniquement sur les emplacements déjà occupés par un commerce de ce type à l'entrée en	1103-35	2015-07-03		
--	---------	------------	--	--

(1) Commerce de proximité : Dépanneur et station-service uniquement sur les emplacements déjà occupés par un commerce de ce type à l'entrée en	1103-35	2015-07-03		
--	---------	------------	--	--



